

Comment construire une Europe de la santé ?

Déclaration du groupe CGT

La pandémie du Covid-19 a révélé au grand jour les conséquences des politiques d'austérité portées depuis plusieurs décennies contre les politiques de santé publique à l'échelle européenne.

Sans le sacrifice des personnels de santé et notamment de l'hôpital public, et des salarié-es dits de 1ère et 2ème ligne, comme de l'ensemble des travailleurs, les dégâts humains, sociaux et économiques auraient été encore plus lourds.

Les solidarités se sont tissées à l'échelle des sociétés civiles, des syndicats, des ONG, des associations et tardivement à l'échelle des Etats de l'Union Européenne ou internationale.

Construire une Europe solidaire, coordonnée et de coopération en matière de santé publique exige donc de rompre avec les logiques concurrentielles, de dogme de compétitivité et bien entendu des politiques austéritaires de baisses des budgets, comme l'indique l'avis. A contrario élever la politique de santé publique européenne à un haut niveau, permettra de réconcilier les citoyennes et citoyens européens avec le projet eut européen.

La santé doit être appréhendée comme un bien commun et la santé publique doit primer sur les intérêts commerciaux et industriels.

La CGT approuve la dénonciation des baisses budgétaires, le constat d'une recherche appauvrie, le défi de faire de la santé. Au travail, un axe majeur de la politique de santé publique européenne ainsi que les préconisations portant sur le projet de directive contre les RPS.

La mise en place de l'Hera (Autorité Européenne de préparation et de réaction aux urgences sanitaires) va dans le bon sens à condition de la sortir de la commission et d'y associer le parlement européen, l'ensemble des acteurs de la société civile européenne et pas seulement les industriels du secteur pharmaceutique.

Nous regrettons que le texte ne soit pas plus ambitieux en favorisant la relocalisation industrielle en Europe, notamment les ETI/ PMI/ TPE face aux Big Pharma mondialisés.

Nous regrettons également que la levée des brevets ne figure pas explicitement dans les préconisations. Le CESE aurait pu au moins introduire cette mesure lorsque les fonds publics sont engagés dans ces brevets.

Enfin nous saluons les préconisations 11, 14 et 15 qui renforcent la protection des données de santé individuelles, le socle des droits sociaux avec le volet santé et préconisent l'évaluation de toute politique publique au regard de son impact sur la santé, incluant des indicateurs comme l'espérance de vie en bonne santé, ou l'impact santé sur la part des 20% les plus précaires.

La CGT a voté cet avis.